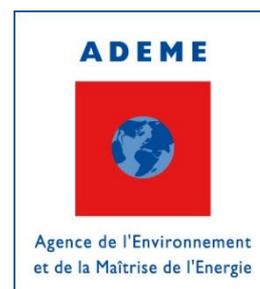




bpifrance



**Communiqué de presse
18 septembre 2013**

Lancement du 5ème appel à projets éco-industries

Le Ministère du Redressement Productif (via la DGCIS), Bpifrance, l'ADEME, en liaison avec le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie lancent un nouvel appel à projets (AAP) afin d'inciter les PME et ETI à poursuivre dans la voie de l'innovation.

Cet appel à projets coordonné par Bpifrance vise à soutenir des projets collaboratifs de recherche et développement à fort potentiel économique et apportant des réponses à des enjeux environnementaux ciblés. Ils devront associer au minimum deux entreprises (PME ou ETI) et un laboratoire ou organisme public de recherche. Une enveloppe de financement de 8,2M€ sera mobilisée par Bpifrance et l'Ademe. Le montant de l'aide accordée aux projets lauréats est plafonné à 750 000 euros. Les projets attendus doivent être orientés majoritairement vers le développement expérimental pour favoriser la mise sur le marché d'offres innovantes à horizon de 3 à 5 ans par les PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Quatre axes thématiques à fort enjeux économiques et environnementaux ont été retenus pour cet appel à projets :

- « **Anticiper : prévenir, surveiller et tracer** » pour préserver les ressources naturelles et limiter les impacts des activités humaines sur la santé et la sécurité des personnes ;
- « **Réduire les impacts et gérer les ressources naturelles** » pour mieux traiter les environnements pollués ;
- « **Transformer et valoriser les déchets** » pour passer d'une économie des déchets à une économie des matières premières réutilisées ;
- « **Eco-concevoir et produire de façon durable** » pour améliorer, dès la conception, les performances environnementales des produits et procédés, et développer des offres de services innovants.

Les projets éligibles seront examinés par un comité d'évaluation associant des représentants de Bpifrance, de la DGCIS, de l'ADEME et du CGDD. Les projets sélectionnés par le comité d'évaluation seront ensuite instruits par Bpifrance ou par l'ADEME selon les modalités de financement propres à chaque organisme.

L'AAP Eco-industries est ouvert du 16 septembre jusqu'au 25 octobre 2013.

Les dossiers de candidature sont à déposer en ligne, en langue française au plus tard le 25 octobre 2013 à 12 heures sur le site : <https://extranet.bpifrance.fr/aapecoindustries>

Pour plus d'informations **sur l'AAP éco industries et pour télécharger le dossier d'AMI :**

www.dgcis.gouv.fr

www.bpifrance.fr

www.ademe.fr

Contacts presse :

DGCIS :

Murielle Pascal – 01 79 84 33 25 / murielle.pascal@finances.gouv.fr

Bpifrance :

Antoine Boulay - 01 58 50 13 78 / antoine.boulay@bpifrance.fr

Vanessa Godet - 01 41 79 84 33 / vanessa.godet@bpifrance.fr

ADEME :

01 49 09 27 47 / ademepresse@tbwa-corporate.com

MEDDE

Brigitte Bousseau – 01 40 81 34 59 / brigitte.bousseau@developpement-durable.gouv.fr